



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que lors de la séance ordinaire du 7 septembre 2021, le conseil de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a adopté le *Règlement numéro 2015-003-02 modifiant le règlement 2015-003 constituant un comité consultatif d'urbanisme.*

Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce 10^e jour du mois septembre de l'an deux mille vingt et un.

Me Julie Paradis
Directrice générale adjointe et responsable
du greffe

Pour toute information :
450 455-3414
jparadis@pointe-des-cascades.com